Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.21 Zonage

Sarragachies

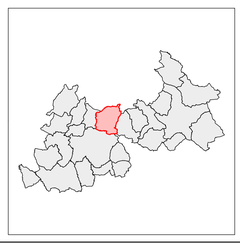

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 11/09/2017
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 28/11/2022
Dossier soumis à Enquête publique du 20/04/2023 au 23/05/2023
PLUi approuvé par D.C.C. du 09/10/2023

Zonage du PLUi

UC UD UE UT 1AU A Ae Aag Ap Ax N Np Npr

Prescriptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine bâti
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - Haie ou alignement d'arbres
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-23 - Haie ou alignement d'arbres
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine paysager
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Boisement
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Abords des cours d'eau
- Secteur d'OAP
- Construction nouvelle ou en cours

Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Zone Bleue
- zone Rouge
- Zone Rouge Hachurée
- Zone Violette

0 50 100 200 m

Conception : Metropolis - ZW/A - F. Charlot - Biotope
Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2020